



REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

QUESTIONNAIRE N° 1

Comment voyez-vous la ville de demain ?

Ce questionnaire N°1, a comme pour objectif de fixer les premiers échanges avec les habitants. Il est réalisé en lien avec les Conseillers de Quartier et les ASL du territoire .

Il est disponible sur le site internet de la commune et à retourner au plus tard le 8 mars 2023 en Mairie Centrale ou dans les Mairies annexes.

CADRE DE VIE

1. Vous habitez (voir annexe) ?

- Quartier Centre-ville nord
- Quartier Centre-ville sud
- Quartier Valescure nord
- Quartier Valescure sud
- Quartier Boulouris
- Quartier le Dramont
- Quartier Jean-Moulin et petit défends
- Quartier Agay-Anthéor-Trayas

2. Comment évaluez-vous la situation dans votre quartier, pour chacun des sujets suivants ? (1 seule réponse par ligne)

	Satisfaisante	Moyennement satisfaisante	Pas satisfaisant	Ne sait pas
Offre commerciale				
Qualité du cadre de vie				
Sécurité des biens et des personnes				
Offre de loisirs				
Prix de l'immobilier				
Offre de logements				
Accès aux soins				
Transports et circulation				

3. Comment évaluez-vous la situation sur la Commune pour chacun des sujets suivants ? (1 seule réponse par ligne)

	Satisfaisante	Moyennement satisfaisante	Pas satisfaisant	Ne sait pas
Offre commerciale				
Qualité du cadre de vie				
Sécurité des biens et des personnes				
Offre de loisirs				
Prix de l'immobilier				
Offre de logements				
Accès aux soins				
Transports et circulation				

4. Avec 36 000 habitants à l'année et 100 000 habitants l'été, vous estimez que la ville de Saint-Raphaël :

- A atteint un dimensionnement suffisant
- Peut continuer à croître

5. Dans les ASL et ZAC, en cas de délaissé, faut-il inscrire une protection de ces espaces afin de maintenir leur vocation d'espaces verts ou libres ?

- Oui
- Non

LOGEMENT

6. D'après vous, votre quartier doit s'orienter vers :

- le développement de l'habitat pour augmenter le nombre de résidents
- le maintien d'une dynamique mesurée des constructions de logements
- la limitation drastique des possibilités de construction

7. Seriez-vous disposé à accepter une réduction de votre propre capacité à construire si vous êtes propriétaire ?

- Oui
- Non

8. Plus globalement, la ville de Saint-Raphaël doit s'orienter vers :

- le développement de l'habitat pour augmenter le nombre de résidents
- le maintien d'une dynamique mesurée des constructions de logements
- la limitation drastique des possibilités de construction

9. Selon vous, l'offre de logements sur la Commune est-elle suffisante ?

- Oui
- Non

10. Quelles typologies de logements sont nécessaires sur la commune ? (1 choix)

- logements collectifs
- logements individuels
- résidences pour séniors
- hébergements touristiques

11. La législation impose aux communes des objectifs de diversité de l'habitat, dont la construction de logements sociaux (25 % des résidences principales). Les manquements sont sanctionnés par une pénalité financière directement imputée sur le budget et pouvant conduire à une augmentation des contributions financières locales.

Considérez-vous que la mixité sociale dans votre quartier est :

- satisfaisante
- insuffisante
- à améliorer

12. Quelle offre souhaiteriez-vous voir se développer (plusieurs réponses possibles) :

- pleine propriété
- locatif
- primo-accédant
- logements sociaux

13. Selon vous l'offre de logements sociaux sur la Commune est-elle suffisante ?

- oui
- non

PATRIMOINE

14. Dans le cadre de la protection de son patrimoine bâti, la ville a déjà initié des actions de protection de son patrimoine bâti et paysager (sites patrimoniaux remarquables, identification au PLU d'éléments remarquables bâti et paysager à préserver). Vous considérez que :

- Ces mesures de protection sont suffisantes
- Il est nécessaire d'aller plus loin

15. Considérez-vous que pour conserver la physionomie de votre quartier, il est nécessaire de limiter fortement les droits à construire ?

- Oui
- Non

MOBILITE

16. Selon vous, quel est le mode de déplacement à améliorer en priorité ? (2 choix)

- Les circulations en véhicules motorisés
- Les déplacements à pieds
- Les déplacements à vélo
- Les transports en commun
- Le covoiturage

17. Selon vous, faut-il prévoir des emplacements réservés pour développer les mobilités douces type pistes cyclables ?

- Oui
- Non

18. Est-ce que votre quartier est suffisamment desservi en offre de transports en commun ?

- Oui
- Non

19. Considérez-vous que les places de stationnement soient en nombre suffisant dans votre quartier ?

- Oui
- Non

ESPACES PUBLICS

20. Selon vous, les voiries sont-elles suffisamment dimensionnées et aménagées en termes d'accessibilité (personne à mobilité réduite, piéton...) ?

- Oui
- Non

21. Quels sont les aménagements de l'espace public que vous souhaiteriez voir se développer dans votre quartier ? (1 choix)

- Espaces verts
- Jardins partagés
- Espaces de convivialité (places, bancs...)
- Espaces de loisirs et de détente accessible à tous

VOTRE PROFIL

23. Vous êtes ?

- Une femme
- Un homme

24. Votre tranche d'âge ?

- Moins de 30 ans
- Moins de 50 ans
- Moins de 65 ans
- 65 et plus

25. Vous habitez sur la commune de Saint-Raphaël depuis ?

- Moins de 2 ans
- De 2 à 4 ans
- De 5 à 9 ans
- De 10 à 15 ans
- 16 ans et plus

26. Quelle est la composition de votre foyer ?

- Seul(e)
- En couple
- En couple avec enfant(s)
Nombre d'enfants ou personnes à charge :

AR Prefecture

083-21830118-20200710-16-DE
Recu le 20/07/2020
Publié le 20/07/2020

Découpage des quartiers

